

Propriété intellectuelle et Internet : quelles sont les règles juridiques à respecter ?

Marseille
06 05 2010

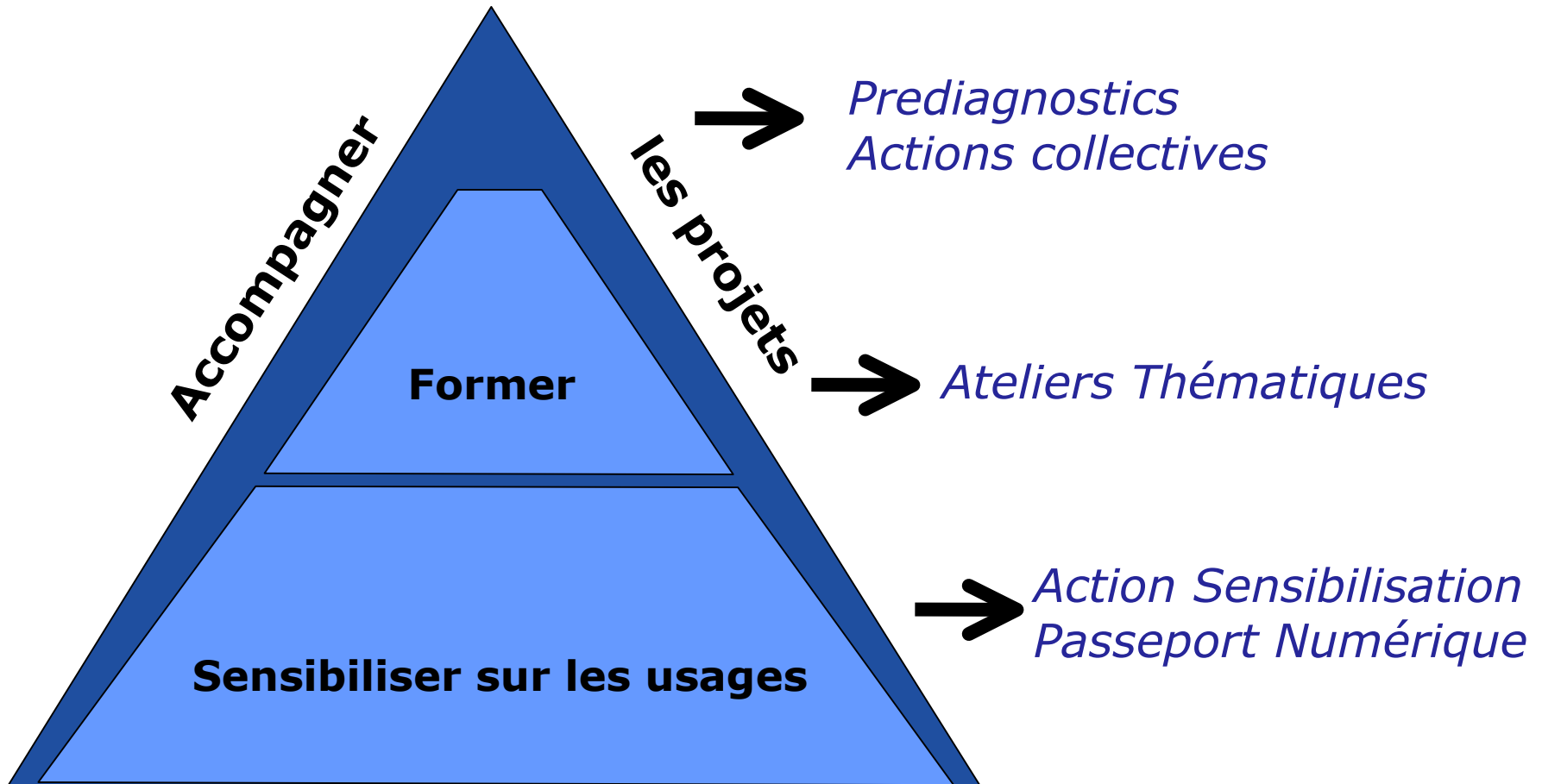


Un objectif ...

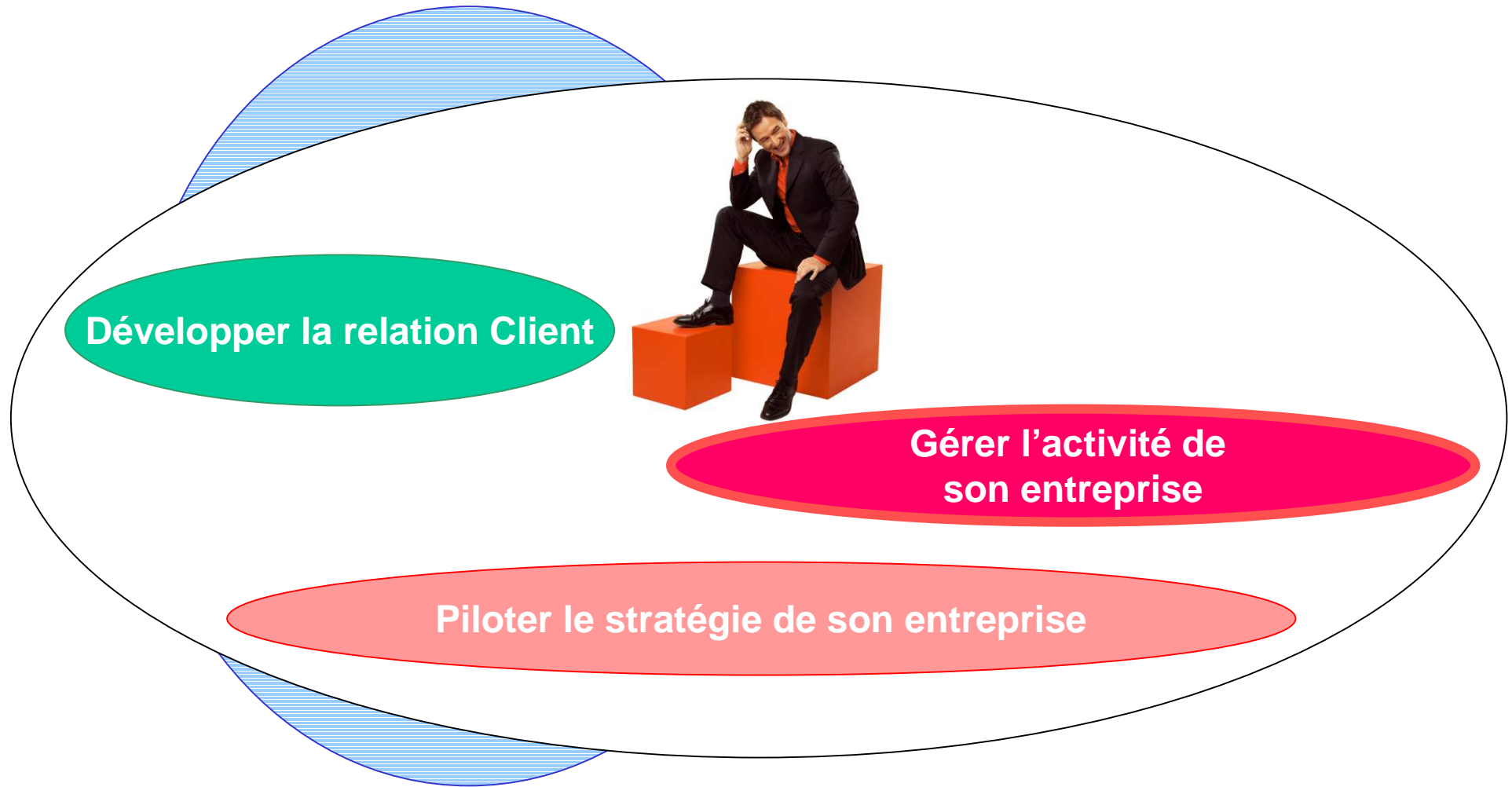
Développer la compétitivité des entreprises par un meilleur usage des Technologies de l'information et de la communication

Cette action s'insère dans un dispositif régional competi TIC qui vise à développer l'appropriation des TIC par les entreprises

Une action globale



... basée sur une vision des TIC ...



Propriété intellectuelle et Internet

- Convergence numérique : photos, musique, logos, textes, bases de données...
- Multiplication des possibilités de diffusion de l'information : site web, blog, peer to peer, réseaux sociaux...

Propriété intellectuelle et Internet

Un vraie remise en cause des droits d'auteur ?

Propriété intellectuelle ?

La libre diffusion ou le libre partage de contenu ne peut pas se faire sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.



Myriam ANGELIER

Daria SAUER

Avocats

Propriété intellectuelle et Internet : quelles sont les règles juridiques à respecter ?

- Le contenu d'un site, les règles juridiques à respecter
- La création d'un site, les règles juridiques à respecter
- L'exploitation d'un site, les règles juridiques à respecter

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Droits d'auteur
 - Utilisation de créations pré existantes
 - Photos
 - Textes (citations)
 - Articles de presse
 - Œuvres graphiques
 - Utilisation d'œuvres dédiées
 - Créations de salariés
- Droits des marques

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Droits d'auteur : Utilisation de créations préexistantes
 - Photographies
 - Textes (citations)
 - Articles de presse
 - Œuvres graphiques
 - Musiques

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Photographies

Droit à l'image des personnes :

Toute personne a sur son image, quelque soit son statut et sa notoriété, un droit exclusif et absolu.

Exemple : Affaire « Ryanair / Carla Bruni » (5 fév. 2008).

Le droit à l'image se compose d'un droit moral et d'un droit patrimonial. L'atteinte au droit moral résulte d'un dénigrement ou d'une atteinte à la vie privée. Le droit patrimonial résulte de sa valeur commerciale de l'image.

Pour publier l'image d'une personne, il faut obtenir au préalable son accord, sauf pour la reproduction de l'image de personnes impliquées dans un événement d'actualité.

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Photographies

Droit à l'image des biens :

L'exploitation de l'image d'un bien est admise, sauf :

- si l'exploitation cause un trouble anormal à son propriétaire.

Exemple : Affaire « café Gondrée » : le propriétaire d'une maison peut s'opposer à la commercialisation de cartes postales représentant sa propriété.

- si le bien fait l'objet d'un droit d'auteur. Mais, l'auteur d'une œuvre architecturale ne peut pas s'opposer à toute reproduction.

Exemple : Place des Terreaux aménagée par Daniel Buren.

Attention : le domaine du droit à l'image s'étend au-delà des biens architecturaux.

Exemple : Propriétaires du Puy du Pariou.

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Textes

L'utilisation d'une oeuvre non consentie par son auteur est interdite, qu'il s'agisse d'une reproduction servile ou d'une imitation. Cette utilisation non consentie constitue un acte de contrefaçon.

L'accord de l'auteur doit être préalable, exprès et suffisant.

Exception : les citations

L'utilisation d'une oeuvre déjà divulguée est libre aux fins de courte citation à la condition que :

- L'emprunt soit court (par rapport à l'oeuvre citée),
- Le nom de l'auteur et la référence de la source soient clairement indiqués.

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Articles de presse

Les articles de presse sont protégés par le droit d'auteur et leur exploitation non consentie par l'auteur constitue un acte de contrefaçon, même si l'article est anonyme.

Pour diffuser un article, il faut contacter le journal afin de connaître l'état des droits sur ces articles, voire d'obtenir auprès du journal, s'il est cessionnaire des droits d'auteur, l'autorisation de reproduire l'article.

En revanche, les dépêches transmises par les agences de presse ne sont pas protégées par le droit d'auteur (droit du public à l'information).

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Œuvres graphiques

Les œuvres graphiques sont protégées par le droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue un acte de contrefaçon.

Attention : Charte graphique Contrefaçon – Concurrence déloyale

L'originalité d'un site Internet provient, notamment, des couleurs des textes, des liens hypertextes, des titres, etc. La reprise de la charte graphique constitue un acte de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale.

Exemple : Condamnation pour contrefaçon de l'auteur d'un site Internet personnel qui imite la page d'enregistrement à Microsoft MSN messenger.

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Musiques

Les auteurs, les artistes interprètes et les producteurs détiennent des droits sur les compositions musicales. Il est donc nécessaire avant toute mise en ligne d'une œuvre, quel que soit la durée, la qualité et le format utilisé, de faire une demande d'autorisation auprès des différents titulaires.

Attention : Malgré l'autorisation, l'auteur peut s'opposer à ce que ses œuvres soient modifiées en vertu de son droit moral.

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Droits d'auteur
 - Utilisation d'œuvres dédiées :
Contrat visant l'œuvre, la durée, la finalité
la destination et le territoire

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Droits d'auteur
 - Utilisation de créations de salariés

Logiciel : le Code de la Propriété Intellectuelle stipule :

Article L.113-9 « les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions de leur employeur sont dévolus à l'employeur qui est seul habilité à les exercer ».

Autres créations :

Le droit d'auteur sur l'oeuvre appartient au salarié, malgré l'existence d'un contrat de travail.

Seule une transmission des droits d'auteur répondant à un certain formalisme et contre une rémunération supplémentaire permet à l'employeur d'être considéré comme cessionnaire des droits.

Le contenu

les règles juridiques à respecter

- Droits des marques
 - Logo/slogan
 - Méta tag : informations inclus dans une page web, invisibles pour l'utilisateur mais qui permettent de définir des mots clés pour l'indexation dans les moteurs de recherche.
 - Choix du nom de domaine
- = recherche d'antériorité

La création du site

les règles juridiques à respecter

- Contrat avec le prestataire
- Hébergement
- Déclaration CNIL et protection des données personnelles

La création du site

les règles juridiques à respecter

- CONTRAT DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DE SITE WEB

Préalable : l'expression du besoin et précision sur les apports de chacun

- Rédiger un cahier des charges

La création du site

les règles juridiques à respecter

- CONTRAT DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DE SITE WEB

Clause essentielle : dispositions qui déterminent la titularité des droits sur les éléments du Site (écrits, sonores, visuels, y compris l'arborescence)

- Soit le prestataire en est le titulaire : il faut prévoir qu'il autorise le client à utiliser ses droits (pb : que se passe-t-il à la fin du contrat ?)
- Soit le client en est titulaire ou le devient au moyen d'une clause expresse de cession de droits

La création du site

les règles juridiques à respecter

- CONTRAT DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DE SITE WEB

Clause de cession de droits :

- ✓ Droits cédés : notamment le droit de reproduction (fixation matérielle) et de représentation (toute communication au public) sur tout support
- ✓ Durée : durée légale de protection des droits
- ✓ Territoire : le monde entier

La création du site

les règles juridiques à respecter

- CONTRAT DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DE SITE WEB

Clause de cession de droits :

- ✓ Prix : le prix relatif à la cession des droits doit être spécifiquement identifié
- ✓ Interdiction de la cession d'œuvres futures : cession au fur et à mesure de leur création
- ✓ Garantie d'éviction : s'assurer que les éléments du site sont libres de droit et qu'ils peuvent être utilisés sans violation de droits d'auteur

La création du site

les règles juridiques à respecter

- Hébergement

Le site Web, une fois conçu et réalisé, doit être accessible sur Internet : il doit donc être hébergé par un prestataire qui en stocke le contenu.

- Le prestataire exige donc généralement que le client lui assure qu'il dispose de toute les autorisations de diffusion des textes, images et vidéos présents sur le Site.

La création du site

les règles juridiques à respecter

- Hébergement :
Propriété des données hébergées :
 - Il est utile de rappeler que les données et éléments faisant partie du contenu du site restent la propriété du client, et
 - Lui sont restitués à la fin de l'hébergement
- *De même, l'hébergeur peut préciser qu'il reste propriétaire des moyens matériels et logiciels utilisés pour la mise en ligne du site sur son serveur*

La création du site

les règles juridiques à respecter

- Protection des données personnelles

Dès lors qu'un site Web intègre des données personnelles (enregistrement et conservation), il doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)

- Implique une obligation particulière de sécurité de l'hébergeur vis-à-vis des données personnelles stockées

La création du site

les règles juridiques à respecter

- Protection des données personnelles

Des procédures simplifiées sont prévues pour toutes les opérations de traitement habituellement faites par les entreprises, en particulier :

- Les sites « vitrines » purement institutionnels créés à des fins d'information ou de communication externe
 - Les sites mis en œuvre par des associations Loi 1901 qui diffusent des données concernant leurs membres et leurs donateurs pour des traitements courants
- Il convient d'en vérifier les conditions spécifiques

L'exploitation du site, *les règles juridiques à respecter*

- LES MENTIONS LÉGALES
- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
- PUBLICITÉ

L'exploitation du site, *les règles juridiques à respecter*

- LES MENTIONS LÉGALES

La loi de 2004 pour la confiance dans l'économie numérique a imposé l'identification de l'éditeur du site Web :

S'agissant d'une entreprise :

- Dénomination sociale
 - L'adresse du siège social
 - Numéro de téléphone
 - Numéro de RCS
 - Capital social
 - Le nom du directeur de publication
- La dénomination, l'adresse et le n° de téléphone de l'hébergeur doivent également être indiqués

L'exploitation du site, *les règles juridiques à respecter*

- LES MENTIONS RECOMMANDÉES

Il est prudent de rappeler à l'utilisateur les conditions d'utilisation du site :

- Préciser qui est titulaire des droits de propriété sur les éléments du site
- Interdire toute utilisation commerciale des informations diffusées
- Interdire toute modification des informations
- N'autoriser de copie qu'avec une reproduction de la mention du droit d'auteur (le « copyright »)

L'exploitation du site, *les règles juridiques à respecter*

- LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dans l'hypothèse d'un site marchand :

- Indispensable pour le commerçant de prévoir une rubrique dans sa boutique dédiée aux conditions générales de vente
- Le client doit les accepter avant de valider son achat

L'exploitation du site, *les règles juridiques à respecter*

- LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les CGV d'un site marchand sont soumises aux règles de la vente à distance très protectrices des intérêts des consommateurs.

Les CGV doivent comporter notamment :

- Une description détaillée des produits/services
- Le prix, incluant les frais de livraison et taxes, avec les modes de paiement acceptés
- Les délais de livraison
- Le droit de rétractation dans un délai de 7 jours sans pénalité
- Les conditions de la garantie produit

L'exploitation du site, *les règles juridiques à respecter*

- LA PUBLICITÉ

Toute publicité accessible par un service de communication au public en ligne soit clairement identifiée comme telle.

Elle doit rendre clairement identifiable la personne physique ou morale pour le compte de laquelle elle est réalisée.

Myriam ANGELIER
ma@artheo-avocats.com

Daria SAUER
ds@artheo-avocats.com

ARTHEO Avocats

www.artheo-avocats.com

Pour aller plus loin

Accéder à la présentation sur le site :
www.echangeurprovence.com

The screenshot shows the website interface for 'l'échangeur Marseilles Provence'. At the top, there are navigation links for 'accueil', 'contact', and 'plan site'. The main header features the site logo and a blue banner with the text 'SENSIBILISATION FORMATION ACCOMPAGNEMENT' and 'Technologies de l'Information et de la Communication'. Below this, a section titled 'BIENVENUE SUR LE SITE DE L'ÉCHANGEUR MARSEILLE PROVENCE - ACCUEIL' contains introductory text and a list of actions: 'L'Echangeur assure plusieurs types d'actions : La sensibilisation' and 'L'accompagnement'. A 'NOS PARTENAIRES' section displays the 'orange' logo. The right sidebar includes an 'AGENDA' section and an 'INFORMEZ-VOUS' button. The main content area features a 'BILAN DES ÉVÈNEMENTS' section with a sub-heading 'Comment exploiter le déploiement des téléphones mobiles dans vos relations clients ?' and a 'Catégorie : Rendez-vous' label. The event description discusses mobile phone usage and includes a date '04/06/2009' and a 'Compte rendu' link.

Pour aller plus loin

Echanger sur le thème d'aujourd'hui dans la communauté VIADEO

www.viadeo.com

The screenshot shows the Viadeo website interface. At the top, the user 'Myriam LAGHA' is logged in, with options to 'Inviter' or 'Ecrire à un contact'. A search bar is visible on the right. The main navigation bar includes 'Myriam', 'Membres', 'Jobs & Formations', 'Groupes', 'Actualités', 'Experts', 'Evènements', and 'Annonces'. The 'Groupes' tab is active, showing a list of communities with 'Competi'TIC' selected. The community page for 'Competi'TIC' features a 'Tribune libre' (free forum) with a message input field and a 'Publier' button. Below the forum, there are several posts from members like Patrice BRIE, Xavier Grimaldi, Eric DUSSIEUX, Marie-Laure Bonnaud, Emmanuel FAICHE, and Céline Souliers. On the right side, there are sections for 'Vos groupes de discussions' (Your discussion groups) and 'Derniers visiteurs' (Last visitors). The left sidebar contains information about the community, including the number of members (280), search options, and administrative tools.

Comment développer
son chiffre d'affaires
avec les moteurs de shopping,
les comparateurs de prix,
les guides d'achat ?

Marseille
20/05/2010